

Bulletin de mai 2018

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

Prochaines séances du conseil

- 8 mai 2018
- 12 juin 2018



Prochains versements pour le paiement des taxes

4 juillet 2018
5 septembre 2018



Nos bureaux seront fermés pour la journée des Patriotes

Lundi le 21 mai 2018



Infolettre



Faites parvenir votre courriel à info@st-cypriendenapierville.ca

PLATE-FORME DE COMMUNICATION

Au début de 2018, nous annonçons trois plateformes de communication destinées à favoriser la participation citoyenne à la gestion municipale. Ces outils s'étaient tous mérités des prix au Mérite d'ovation municipale.

Il s'agit de monidée.ca de Victoriaville, un outil de consultation publique, d'un outil de mesure en continu de la satisfaction des citoyens de St-Augustin de Desmaures, et d'un outil de création d'un groupe témoin de consultation à Ste-Julie.



Le but de l'exercice était d'évaluer la pertinence et les coûts pour éventuellement les implanter à St-Cyprien.

Éliminons d'entrée de jeu l'outil de mesure en continu. Il demande un niveau de raffinement d'utilisation de l'informatique que nous n'avons pas, et les frais d'utilisation seraient de plus de 30 000.00 \$

Monidee.ca peut se développer à partir d'un modèle clé en main, et 12 municipalités l'ont importé de Victoriaville. Les frais sont raisonnables: environ 2 500.00 \$

Dans le cas du groupe témoin, tel qu'utilisé à Ste-Julie, nous avons le feu vert pour l'utiliser à partir du moment où nous avons une plate forme compatible. Il n'y a pas de frais.

Après évaluation, le conseil a décidé de remettre au goût du jour ses moyens de communiquer avec les citoyens avec une plate forme qui facilitera les liens avec les différentes interfaces disponibles, soit sur PC, téléphones intelligents, et différents réseaux usuels.

Un modèle similaire à monidée.ca y sera intégré, de même que le groupe témoin de consultation. Ces opérations seront réalisées à court terme, et vous serez informés des développements et des usages.

Jean-Marie Mercier, Conseiller municipal



Mai 2018

dim lun. mar mer jeu. ven. sa

		1	2		3	4	5
6	7	8	A	9		10	11
12	13	14		15	16		17
18	19	20	21	22	23	24	25
					soirée d'information		
26	27	28	29	30		31	

Hôtel de ville

121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville JOJ 1L0
Tél. : 450 245-3658

LÉGENDE

- Collecte des ordures
- Collecte du recyclage
- Hôtel de ville fermé
- Assemblée du conseil
- Fête des Mères
- Défi des Trotteurs
- Journée des Patriotes

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

VERSEMENTS ÉLECTRONIQUES AVEC BMO

Attention à tous les clients de l'institution bancaire Banque de Montréal. À compter du 12 avril 2018, la Banque impose des frais mensuels à la municipalité pour que ses clients puissent effectuer des paiements électroniques. La municipalité se voyant imposer de tels frais, doit renoncer à offrir ce service aux citoyens. À partir de maintenant, il n'est plus possible d'effectuer de versements par voie électronique pour acquitter des sommes dues à la municipalité. Donc, pour les clients de cette institution, il faudra s'assurer d'effectuer les prochains versements en taxes municipales soit en argent comptant directement à nos bureaux ou par chèque. Il s'agit des versements du 4 juillet et du 5 septembre. Pour les chèques, il est possible de préparer des chèques postdatés que nous encaissons à la date que vous inscrivez sur les chèques. Pour les prochaines années, il est également possible de nous les envoyer dès que vous recevrez votre relevé de taxes municipales. Pour les citoyens qui quittent pendant l'hiver, appelez-nous avant votre départ.

CAAF LOUIS-CYR - SAMEDI 2 JUIN 2018

Compétition Amicale d'Athlètes de Force Louis Cyr
Événement familial sous le grand chapiteau, Hôtel de Ville
de Saint-Cyprien 10 h - 18 h.

PROGRAMMATION*

(3 catégories Hommes et 2 catégories Femmes)

AM

« Back Lift » (plus lourde charge soulevée)

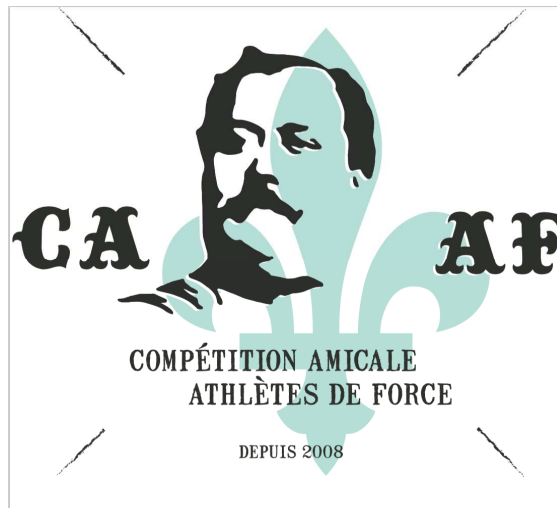
Compétition inter-écoles (Louis-Cyr VS Pierre-Bédard)

PM

Soulevé du billot (plus de répétitions)

Flip du pneu (temps et distance)

Tir du véhicule (souque à la corde - temps et distance)



* La CAAF se réserve le droit de modifier la programmation sans préavis.

EN PERMANENCE SUR LE SITE* :

L'Association Bras de Fer Québec sera sur place afin de vous donner la passion pour ce sport et du même coup, vous laisser la chance de pouvoir essayer. Venez rencontrer les athlètes les plus forts de la province.

Le SSP Barbell Club de Longueuil sera une fois de plus des nôtres, afin de promouvoir la force et possiblement vous donner la pique pour vous abonner à leur centre de développement athlétique, d'entraînement et de formation.

Promotion de produits et services de santé

(Kiosques avec offres de suppléments alimentaires et d'entraînement, nourriture santé, massothérapeute, etc.)

Jeux gonflables et maquillage pour enfants

Exposition continue Louis Cyr
(Société d'histoire des XI)

Épreuve de lever de poids "Évaluez votre force", ouvert au grand public.

Service de restauration et rafraichissements

Les installations récréatives de la municipalité

(Terrain de volleyball, jeux inter-générationnels, stations d'exercice, trampoline gonflable)

DÉFI DES TROTTEURS

Le samedi 19 mai prochain aura lieu la journée du Défi des trotteurs. L'évènement se déroulera directement à l'hôtel de ville au 121, rang Cyr. Plusieurs parcours sont offerts autant pour les enfants que pour les adultes. Voilà une belle façon de rallier l'activité physique en famille ou en solo en relevant ce beau défi. Les inscriptions ne seront pas possibles le jour même de l'évènement. La date limite pour accepter les inscriptions est le 18 mai 2018 à condition de ne pas avoir atteint la limite des 300 inscriptions avant, donc il est préférable de s'inscrire le plus tôt possible ! L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps :



prévoyez de vous vêtir en conséquence.

Le service des loisirs est aussi à la recherche de bénévoles pour permettre de mener cette activité avec succès. Vous pouvez aider en distribuant des rafraîchissements le long des parcours, effectuer la signalisation des parcours pour assurer la sécurité des participants, faire l'accueil des participants et remettre les trousseaux destinés à ceux-ci ou vous pouvez encore aider en distribuant des collations santé. Pour plus d'informations, contactez les loisirs au : 450-245-3983 Pour connaître le trajet des différents circuits, consultez le site internet de la municipalité.

COLLECTE DES ORDURES

Une problématique pour la collecte des ordures



Nous demandons à nos citoyens de ne pas utiliser les bacs bleus de recyclage qui sont fournis par la municipalité pour contenir les ordures ménagères. Ce geste salit les bacs inutilement et la compagnie responsable de la collecte ne procédera pas au ramassage des ordures contenues dans un bac bleu de recyclage. Afin d'éviter toute confusion lors des collectes, nous demandons également aux citoyens de se munir d'un contenant pour les ordures qui soit de n'importe quelle couleur autre que le bleu. La municipalité ne fournit pas le bac pour les ordures; il est donc de la responsabilité des citoyens de s'en procurer un en magasin. Vous pouvez toutefois aussi disposer vos ordures dans des sacs.

Ménage du printemps

Vous avez des objets à vous départir et vous hésitez à savoir s'ils peuvent se retrouver dans les ordures ou dans le recyclage ? Consultez le site de la municipalité, section environnement et collecte des matières résiduelles. Cette page contient le guide des récupérateurs qui dresse une liste de différents endroits avec les produits qui sont acceptés afin d'être récupérés de façon adéquate. De plus, vous trouverez une liste d'articles qui peuvent ou non être recyclés selon la catégorie de produits.

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES



Le samedi 19 mai prochain, la municipalité procédera à la distribution de 300 plants d'arbres. Les essences sont pour le moment encore inconnues, mais des feuillus ainsi que des conifères seront disponibles. Les arbres sont destinés aux citoyens, pour avoir la chance d'obtenir un plant il faudra montrer une preuve de résidence ou apporter avec vous une copie du compte de taxes. La distribution coïncidera avec la tenue du défi des trotteurs. Dès 7h30, il sera possible de se procurer un arbre, et ce, tant que des plants resteront disponibles pour prendre fin à 16h00. Les arbres seront des semis, donc des jeunes pousses. Les feuillus mesureront entre 60 et 90 cm, pour les conifères entre 25 et 40 cm. Ils se trouveront dans des sacs, racines nues. Il est conseillé de les planter en terre ou en pot dans les trois jours ou de conserver les racines humides afin de donner le maximum de chance aux arbres de bien s'implanter. Pour connaître les critères à respecter pour bien planter l'arbre, vous pouvez consulter le site du ministère au : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/>



DEMANDE DE PERMIS

Dans le cadre de la refonte réglementaire, de nouveaux critères et de nouvelles modalités sont assujettis à l'octroi des permis. Il faudra considérer un temps plus long pour recevoir les permis et ce jusqu'à l'adoption des nouveaux règlements. Si vous désirez plus de détails et pour toutes questions concernant les permis, contactez :

M. Alexandre Poirier,
inspecteur municipal
450-245-3658.

Du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

COMITÉ CITOYENS INTERNET

L'accès Internet haute vitesse, ou l'absence de, revient plus que jamais à l'avant-scène au sein de la municipalité. Neuf citoyens ont répondu à l'appel de participer à un comité consultatif sur le sujet.

Il s'agit de: Madame Chantale Labrie ainsi que messieurs Pierre Couture, Aubin Roy, Jean-Charles Landry, Bertrand Boire, Guy Pomerleau, Steve Grégoire, Sylvain Maharas et Ghislain Bellefleur.

Malgré le fait qu'il ne soit pas toujours évident ou productif de travailler en grand groupe, le Conseil a pris la décision d'enrichir le dossier et de travailler avec tous les volontaires.

Le mandat du comité sera avant tout de comprendre et d'analyser toutes les démarches effectuées dans ce dossier, par les parties concernées, de définir les différents besoins des usagers sur le territoire de la municipalité, et de faire des propositions quant aux meilleurs moyens d'y répondre, en fonction des scénarios usuels, lorsque l'on parle du bien commun.

Deux conseillers se joindront au groupe; il s'agit de Maurice Boissy et de Jean-Marie Mercier.

Attendez-vous à une première réunion début-juin.

Jean-Marie Mercier
Conseiller municipal



UTILISATION DE L'EAU POTABLE : Bref rappel du règlement no. 355

ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

L'arrosage manuel à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique est permis en tout temps.

Il est permis d'arroser votre végétation par arrosage manuel **entre 20h et 23h selon l'ordre suivant** :

- Pour les propriétaires d'immeuble dont le numéro civique est un nombre pair : les journées dont la date est un nombre pair;
- Pour les propriétaires d'immeuble dont le numéro civique est un nombre impair : les journées dont la date est un nombre impair.



NOUVELLES PLANTATIONS

Il existe une disposition particulière au règlement pour les nouvelles plantations. Consultez notre inspecteur municipal afin d'obtenir un permis à cet effet.

SYSTÈME DE GICLEUR

Il est permis d'utiliser un système de gicleur programmable en réseau souterrain entre 3h et 6h le dimanche, le mardi et le jeudi. Certaines caractéristiques sont toutefois obligatoires pour ce type de système. Veuillez vous informer auprès de l'inspecteur municipal.

BASSINS PAYSAGERS

Tout ensemble de bassins paysagers, comprenant ou non des jets d'eau ou une cascade ainsi que des fontaines, dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par l'aqueduc, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est interdite.

PURGES CONTINUES

Il est interdit de laisser couler l'eau, sauf si l'inspecteur municipal l'autorise explicitement, et ce, dans certains cas particuliers uniquement.

ARROSAGE DIVERS

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai.

**IL EST INTERDIT DE REMPLIR VOTRE
PISCINE À L'AIDE DE L'EAU DE
L'AQUEDUC MUNICIPAL.**

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Le lundi précédant le 25 mai représente la journée nationale des Patriotes. Cette année, le lundi 21 mai, est le moment de se remémorer que les Patriotes se sont mobilisés dans le but d'instaurer un « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La maison nationale des Patriotes a instauré un programme mettant en vedette ce pan méconnu de notre histoire avec le projet de carte interactive présentant des lieux ainsi que des activités en lien avec l'histoire des Patriotes, la plupart des points à visiter se situent en Montérégie. Pour consulter la carte PAYS PATRIOTE visiter le <http://www.mndp.qc.ca/activites/circuits-exterieurs/>

TRAMPOLINE GÉANT

Avec le retour du beau temps, le trampoline géant est maintenant en fonction ! Il se trouve dans le parc Michel Dumouchel, adjacent à l'hôtel de ville. Il propose un environnement sécuritaire puisque le périmètre du trampoline est clôturé. Au plaisir de vous y voir !